

PROCÈS-VERBAL - PUBLIC

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1^{re} séance – 14 mars 2024 – 17 h 05 à 20 h 21
Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage, Maison du citoyen

PRÉSENCES :

Membres

Olive Kamanyana, présidente
Tiffany-Lee Norris Parent, vice-présidente
Denis Girouard, membre élu
Mamadou Nidaye, membre citoyen du secteur Est
Hugues Cédric Bailly Abledji, membre citoyen du secteur de Hull
Éric Pilote, membre citoyen du secteur d'Aylmer
Véronique Charron, Maison de la famille de Gatineau (MFG)
Alexandre Gallant, Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)
Caroline Meunier, Accueil-Parrainage Outaouais (APO)
Jean-René D'Aoust, Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)

Secrétaire

Anick Fortin, coordonnatrice, comités et commissions – Direction générale

Ressources internes

Simon Fournier, directeur – Service de police de la Ville de Gatineau
Denis Doucet, directeur – Service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau
Stéphane Raymond, directeur adjoint – Service de police de la Ville de Gatineau
Isabelle Plante, cheffe de division - Service de police de la Ville de Gatineau
Sophie Bourgeois, cheffe de division à la prévention – Service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau
Véronique Leduc, adjointe administrative – Direction générale

Aussi présents

Mario Desbiens, citoyen
Olivia Gninhi, attachée politique

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 05.

2. Tour de table

Le tour de table a été fait avant l'ouverture de la séance.

3. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Denis Girouard
Appuyé par Caroline Meunier*

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que proposé.

Adoptée

4. Période de questions du public

Mario Desbiens fait état de la problématique vécue en lien avec la pollution sonore créée par des véhicules motorisés munis de silencieux trafiqués ou illégaux et souhaite que la Ville de Gatineau se dote d'une politique de tolérance zéro concernant les silencieux illégaux. Il mentionne qu'il a également adressé cette demande aux membres de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques et de la Commission Gatineau, Ville en santé et qu'il a été invité à s'adresser à la Commission de la sécurité publique.

La présidente remercie monsieur Desbiens pour son intervention et mentionne qu'un avis de proposition concernant l'élaboration d'un nouveau règlement visant à régir le bruit environnemental sur le territoire de la ville de Gatineau a été déposé par Isabelle N. Miron. Elle suggère de lui transmettre l'information. Elle mentionne également que les membres de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité seront informés de cette demande.

5. Présentation : Portrait du Service de police de la Ville de Gatineau

Les membres sont saisis du portrait du Service de police. Le contenu de la présentation traite de la mission, de la vision et des quatre piliers du Service ainsi que des principales activités et des défis à venir.

Des questions d'éclaircissement sont posées. Il est mentionné que d'autres présentations sont prévues à la Commission, tel qu'inscrit dans le plan de travail, afin d'approfondir et de discuter de certaines thématiques ou plans relevant du Service.

Hugues Cédric Bailly Abledji quitte la rencontre à 17 h 55. Le quorum est maintenu.

6. Présentation : Portrait du Service de sécurité incendie de Gatineau et Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2023-2027

Les objectifs de la présentation visent à :

- expliquer les paramètres encadrant la révision d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);
- présenter un portrait de la situation de la couverture de risques en sécurité incendie à Gatineau, en fonction des objectifs reliés aux orientations ministérielles de la Loi sur la sécurité incendie;
- présenter les principales actions qui découlent de la révision du SCRSI.

Les membres sont saisis des principales orientations ministérielles de la Loi sur la sécurité incendie ainsi que d'un portrait de la situation en regard aux principales actions du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Il est mentionné que le rapport annuel 2023 d'activités sur le Schéma de couverture de risque doit être transmis annuellement au ministère de la Sécurité publique afin d'effectuer une reddition de compte sur l'état d'avancement des travaux. Il est ajouté que ce rapport a été acheminé aux membres à titre informatif et qu'il sera présenté sous peu au conseil municipal.

Pause de 18 h 53 à 19 h 03

Les membres posent des questions d'éclaircissement sur le contenu présenté en lien avec le portrait du Service de sécurité incendie et du Schéma de couverture de risque.

7. Plan de travail 2024-2025 de la Commission

La présidente présente les éléments principaux du plan de travail; dossiers et objectifs du plan en donnant quelques exemples de moyens prévus pour sa mise en œuvre.

Elle mentionne que lors de la présentation du plan de travail de la Commission au comité plénier du 12 mars, certains élus ont suggéré l'ajout du dossier de la cybersécurité ainsi que du futur quartier général de police. Elle fait la lecture des ajouts qui n'étaient pas dans la version transmise aux membres qui se décrit comme suit :

Dossier : Infrastructures policières pour répondre aux besoins opérationnels policiers

Objectif : Analyser les besoins en matière d'infrastructures policières basés sur la décentralisation (dans plusieurs bâtiments) ou la centralisation (dans un seul bâtiment) des opérations policières.

Moyens : 1. Analyse préliminaire de l'administration basée sur les critères normatifs et opérationnels, incluant le coût de rénovation des bâtiments actuels ou la construction de nouveaux bâtiments;
2. Recommandations au conseil municipal d'un choix pertinent pour répondre aux besoins en infrastructures policières, quant à la décentralisation (c'est-à-dire la rénovation des bâtiments existants) ou la centralisation (c'est-à-dire la construction d'un nouveau bâtiment).

Elle ajoute que deux autres sujets seront traités à titre informatif et que ces présentations seront faites par des partenaires externes, tels que :

- Lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité municipale;
- Portrait sociologique de la profession des pompiers du Québec (données fiables sur des thèmes tels que : la diversité des services de sécurité incendie, la diversité des interventions, la formation et le niveau de scolarité des pompiers, la situation de double emploi des pompiers à temps partiel ainsi que les motivations menant à l'engagement des pompiers envers leurs concitoyens).

Les membres n'ont aucune question sur le plan de travail 2024-2025 proposé.

La Commission recommande au conseil municipal :

CSP-2024-01

- *d'adopter le plan de travail 2024-2025 de la Commission de la sécurité publique avec les ajouts proposés par la présidence.*

Il est proposé par Véronique Charron

Appuyé par Éric Pilotte

Recommandé à l'unanimité

La version du plan de travail révisée sera transmise aux membres.

8. Présentation : Règlement sur la prévention des incendies de la Ville de Gatineau

La présentation vise à informer la Commission des propositions de modifications du Règlement sur la prévention des incendies (numéro 774-2025) à la suite de l'analyse effectuée par le Service de sécurité incendie ainsi que d'obtenir une recommandation.

Une mise en contexte quant aux obligations de la Loi sur la sécurité incendie d'adopter des règles minimales en matière de sécurité incendie ainsi que les travaux de révision qui ont été effectués par le Service de sécurité incendie est exposée.

En somme, les membres sont saisis des exigences actuelles et souhaitées ainsi que des objectifs visés et des motifs qui justifient les changements proposés en lien avec les éléments suivants :

- Système d'alarme incendie;
- Avertisseur de fumée;
- Activités et événements temporaires;
- Feux de plein air et de végétaux.

Les facteurs de succès ainsi que les prochaines étapes sont également présentés.

Certains manifestent leur désaccord et leurs préoccupations en lien avec l'interdiction complète des feux en plein air, car cette proposition semble plutôt radicale. Il est suggéré d'explorer d'autres options, comme de miser sur la sensibilisation pour davantage conscientiser les gens sur les risques associés aux feux en plein air. Il est ajouté que cette proposition pénalisera ceux et celles qui respectent la réglementation actuelle et qu'elle risque de créer de la confusion et de faire réagir certaines personnes, considérant que les villes à proximité de Gatineau le permettent.

De plus, il est mentionné que la proposition d'interdiction ne semble pas être appuyée par des données probantes. Selon une recherche sommaire d'un membre, il ne semble pas avoir eu de feu de broussailles dans les dernières années.

Il est également suggéré de répertorier et de s'inspirer des bonnes pratiques qui pourraient être reproduites à Gatineau et de réfléchir à des moyens à mettre en place pour appliquer la réglementation qui existe déjà.

Il est demandé comment le règlement actuel est appliqué pour ceux et celles qui ne se conforment pas. Il est répondu qu'un avis de non-conformité est émis en premier lieu avec une explication sur la conformité exigée par le règlement. Ensuite, si une 2^e visite a lieu, et que la non-conformité est maintenue, une sanction est alors donnée. Il est ajouté que cette façon de faire sera maintenue pour la mise à jour du nouveau règlement. Certains suggèrent de donner une sanction dès la première visite de non-conformité et d'autres proposent de miser sur l'information, la sensibilisation et la prévention pour la première année et de sanctionner à compter de l'année suivante.

En résumé, les membres s'entendent pour dire que la mise en place d'une campagne d'information et de sensibilisation est essentielle afin de s'assurer de la compréhension et du respect de la réglementation. Les membres suggèrent de maintenir la possibilité de permettre les feux de joie lors de fêtes, festivals ou événements d'envergures avec autorisation.

Il est répondu que la mise en place d'une campagne de sensibilisation est déjà prévue avec le Service des communications et que les suggestions et la réflexion quant aux moyens et aux propositions d'action devront tenir compte des ressources humaines disponibles.

Il est également demandé quel service sera responsable des plaintes et qu'elles sont les raisons qui motivent l'interdiction complète.

Il est répondu que le Service de sécurité incendie sera responsable de gérer les plaintes et d'appliquer le règlement. Il est ajouté que le nombre de plaintes risque de réduire considérablement, car l'interdiction complète évite les ambiguïtés.

En résumé, le Service recommande d'interdire complètement les feux en plein air et de végétaux afin d'éviter que des incendies de broussailles et de forêt se propagent dans les quartiers résidentiels. Il est ajouté que le contexte actuel lié aux changements climatiques augmente considérablement les risques de faire face à ce genre de conflagration. Les dommages créés par les feux de forêt de l'été 2023 sont cités en exemple.

Recommandations :

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2023-2027 prévoit d'appliquer et, au besoin, de modifier les diverses dispositions de la réglementation de prévention des incendies du ministère de la Sécurité publique;

Considérant qu'il est essentiel d'agir pour s'adapter aux changements climatiques afin de réduire les risques d'incendie pouvant causer des conflagrations;

Considérant que les modifications proposées au règlement visent à améliorer la sécurité incendie dans les bâtiments sur le territoire de la ville de Gatineau;

Considérant que le Service de sécurité incendie de Gatineau a analysé et proposé des modifications au Règlement numéro 774-2015 sur la prévention des incendies :

La Commission de la sécurité publique recommande au conseil municipal :

CSP-2024-02

- l'adoption des modifications au Règlement numéro 774-2015 telles que proposées par le projet de règlement numéro 926-2024 sur la prévention des incendies, avec la modification suivante concernant les feux en plein air et de végétaux :
 - Interdiction complète de faire des feux en plein air et de végétaux sauf des feux de joie lors d'un événement ou d'une activité temporaire en obtenant l'autorisation du Service de sécurité incendie.

CSP-2024-03

- l'ajout de la mesure suivante :
 - Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation.

*Il est proposé par Jean-René D'Aoust
Appuyé par Éric Pilotte*

Adoptée

9. Calendrier 2024 des séances de la Commission

Il est convenu de maintenir les dates et l'horaire proposés pour les séances de l'année 2024.

10. Varia

Aucun point n'a été ajouté.

11. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission de la sécurité publique est prévue le 25 avril 2024.

12. Levée de la séance



*Il est proposé par Tiffany-Lee Norris Parent
Appuyé par Alexandre Gallant*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 20 h 21.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
_____ VICE-PRÉSIDENTE TIFFANY-LEE NORRIS PARENT	_____ SECRÉTAIRE ANICK FORTIN